

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE  
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

**Nombre de Conseillers :**  
En exercice 13  
Présents 13  
Votants 13

**Date de la convocation :**  
10 janvier 2023

**Date d'affichage**  
10 janvier 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 17 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

**Étaient présents :** Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoint, David GILBERT, Nathalie BRILLARD, Isabelle JEHAN, Catherine DOMAGNE, Guillaume LALOE, Christèle HARDY, Maëlig LE DU, Pierrick BARON Conseillers.

**Secrétaire de séance :** Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°06/2023 : **RENOUVELLEMENT CONTRAT VEOLIA / BUDGET ASSAINISSEMENT 2023**

La station d'épuration de la Selle-en-Luitré est de type lagunage naturel dimensionnée pour 450 équivalents habitants (3 bassins d'une surface totale de 5 725 m<sup>2</sup>) complétée d'une saulaie.

Il existe deux postes de relèvement identiques (ITT FLYGT) avec armoires électriques :

- Un situé entre deux bassins qui reçoit les eaux usées prétraitées avec un dispositif de régulation de niveau intégré pour le sur stockage (2 pompes de 20 m<sup>3</sup>/h).
- Et l'autre situé sur le réseau de collecte des eaux usées.

Ces deux postes sont équipés d'un dispositif de télésurveillance avec téléalarme.

Objet de la convention : La collectivité demande à la compagnie de l'assister dans l'accomplissement des tâches qui lui incombent pour le fonctionnement et la maintenance des postes de relèvement « La lande » et « Lagunes » situés sur son territoire.

Le poste de relèvement « La lande », situé sur le réseau de collecte des eaux usées, est un poste principal relevant toutes les eaux usées domestiques d'un système séparatif vers la lagune. Il s'agit d'un poste préfabriqué en résine de polyester armé de 1.30 m de diamètre, équipé de 2 pompes de 1.7 kW type CP 3068 MT 139, avec inversion automatique du fonctionnement des pompes. L'armoire est équipée d'un poste de télésurveillance de marque SOFREL et de type S510.

Le poste de relèvement « Lagunes », situé entre deux bassins, est le poste principal relevant les eaux usées du premier bassin vers le deuxième bassin de lagunage. Il s'agit d'un poste préfabriqué en résine de polyester armé en 1.30 m de diamètre équipé de deux pompes de 1.7 KW type CP 3057 MT 234, avec inversion automatique du fonctionnement des pompes. L'armoire est équipée d'un poste de télésurveillance de marque SOFREL et de type S530.

Le marché sera conclu pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, renouvelable sous conditions.

#### TARIF DE LA PRESTATION

**1584.00 € HT / par an (avec révision)**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise **VEOLIA**, 23, rue Augustin Fresnel CS 61 759, 35 417 Saint Malo pour le montant suivant **1 584.00 € HT annuel (avec révisions)**,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN  
Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 27/01/2023
Reçu en préfecture le 27/01/2023
Affiché le 27 JAN 2023
ID : 035-213503246-20230117-06_2023-DE

Pour extrait conforme au registre,  
Le Maire, Denis CHOPIN

